

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 juin 2010**

Décision n° **B-2010-1583**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : Extension du centre, reconversion de la friche du Centre de Long et Moyen Séjour (CLMS) - Phase 1 - Travaux - Voie nouvelle, rues Richerand et Chirat et voie secondaire - Marché n° 4 : génie civil des réseaux secs - Autorisation de signer un marché de travaux voirie suite à une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 31 mai 2010

Compte-rendu affiché le : 8 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Crédoz, Bernard R, Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Sécheresse), MM. Charrier, Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Philip (pouvoir à Mme Pédrini), Passi, Desseigne (pouvoir à M. Imbert A), Mmes Dognin-Sauze, Gelas, M. Claisse (pouvoir à Mme Elmalan), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à M. Darne J.), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Bernard R), Sangalli.

Absents non excusés : MM. Arrue, Lebuhotel.

Bureau du 7 juin 2010**Décision n° B-2010-1583**

commune (s) : Albigny sur Saône

objet : **Extension du centre, reconversion de la friche du Centre de Long et Moyen Séjour (CLMS) - Phase 1 - Travaux - Voie nouvelle, rues Richerand et Chirat et voie secondaire - Marché n° 4 : génie civil des réseaux secs - Autorisation de signer un marché de travaux voirie suite à une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 27 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Le présent rapport concerne un marché de travaux de génie civil et réseaux secs pour l'extension du centre, reconversion de la friche du Centre de Long et Moyen Séjour (CLMS) - phase 1 - travaux - voie nouvelle, rues Richerand et Chirat et voie secondaire sur la commune d'Albigny sur Saône.

Cette opération a été inscrite à la programmation pluriannuelle des investissements 2009-2014, par délibération n° 2008-0455 du conseil de Communauté du 15 décembre 2008.

Par délibérations n° 2005-2707 du 21 juin 2005, n° 2007-4494 du 12 novembre 2007 et n° 2009-0902 du 28 septembre 2009, le conseil de Communauté a voté l'individualisation de l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser des grands projets structurants pour un montant de 4 500 000 €.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, en séance du 21 mai 2010, a classé les offres et choisi celle de l'entreprise Colas Rhône-Alpes pour un montant de 63 282 € HT.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le Président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Vu les articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer le marché de travaux de génie civil et réseaux secs de l'extension du centre, reconversion de la friche du Centre de Long et Moyen Séjour (CLMS) - phase 1 - travaux - voie nouvelle, rues Richerand et Chirat et voie secondaire à Albigny sur Saône ainsi que tous les actes contractuels y afférents, avec l'entreprise Colas Rhône-Alpes pour un montant de 63 282 € HT, soit 75 685,27 € TTC.

2° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser des grands projets structurants, individualisée sur l'opération n° 1258, le 28 septembre 2009, pour la somme de 4 500 000 € TTC en dépenses.

3° - Le montant à payer en 2010 sera prélevé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 juin 2010.